

Jeu TheraCh'i 2010

Tirage au sort

1 - Le Jeu TheraCh'i 2010, gratuit et sans obligation d'achat, est organisé du 30 avril 2010 au 31 décembre 2010 par la SAS 2C2B, SAS au capital de 130.000€ dont le siège est situé 17 avenue Rhin et Danube à La Garenne Colombes (92250) sous le numéro 493704332.

Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort, celui-ci devant avoir lieu dans les 15 jours suivant la fin de l'opération au siège de la société organisatrice.

2 - Peuvent participer à ce tirage au sort, les personnes ayant dûment complété le bulletin-jeu reçu u disponible gratuitement, sur simple demande et sans obligation d'achat, dans l'un des centres TheraCh'i participant à l'opération

Ce jeu avec tirage au sort est réservé aux personnes ayant dûment rempli et déposé le bulletin-jeu dans l'urne prévue dans les six centres TheraCh'i le 31 décembre 2010- 19h00 inclus, date et heure limites de participation.

Seuls les bulletins de participation sur lesquels seront inscrits les nom, prénom et adresse e-mail des personnes participantes, seront pris en compte, l'omission d'un seul de ces éléments entraînera la nullité de fait du bulletin.

3 – Un bulletin-jeu gagnant sera désigné à l'issue du tirage au sort par centre TheraCh'i.

Le gain attribué au gagnants est un Coffret Cadeau® Spa et Bien Etre de la société Wonderbox d'une valeur unitaire prix public de 279 ,90 euros. Ce coffret cadeau sera envoyé au gagnant par voie postale dans le mois suivant le tirage au sort .

Ce prix ne peut en aucun cas être échangé contre un autre prix ou la contre-valeur en argent.

4 – En cas de fausse adresse, le lot non distribué restera définitivement acquis aux sociétés organisatrices qui pourront, si elles le jugent utile, en faire don à une oeuvre caritative.

5 - Si le gagnant est une personne mineure, le lot sera remis à celui des parents justifiant de l'autorité parentale.

Règlement complet

6 - Les gagnants ne pourront s'opposer à une éventuelle utilisation de leurs nom, prénom, adresse, image animée ou non, voix, écrits, afin de servir de témoignage lié au jeu et à la communication de TheraCh'i sauf s'ils renoncent à leur prix.

7 – Chaque participant a un droit d'accès, de rectification et de radiation des données nominatives les concernant, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 en écrivant à 2C2B, 52 rue des Dames, 75017 Paris

8 – 2C2B se réserve le droit d'écourter, d'annuler, de modifier ou de proroger le présent jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne peut être engagée de ce fait.

9 - Le simple fait de participer à ce jeu avec tirage au sort implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout litige sera tranché souverainement par les sociétés organisatrices, sans possibilité d'appel.

10 - Les membres du personnel de la société 2C2B , les membres du personnel des sociétés franchisés TheraCh'i ou les membres de leur famille ne peuvent en aucun cas participer à ce jeu, ainsi que toutes les personnes et les membres de leur famille ayant participé à l'élaboration de ce règlement.

11 - Le nom des gagnants sera disponible dans les bureaux de la société 2C2B, sur simple demande, et à partir du 23 janvier 2011 . Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.

Les gagnants seront avisés personnellement par mail aux coordonnées indiquées sur le bulletin-jeu et par la société 2C2B.

12 - Le présent règlement - complet - du Jeu TheraCh'i 2010- est disponible sur simple demande, à titre gratuit, en écrivant par mail à l'adresse contact@2C2B.eu .

13 - Ce règlement est déposé via www.depotjeux.com auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, Huissiers de justice 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex

Extrait de règlement, figurant sur le coupon de participation.

Jeu gratuit, sans obligation d'achat, du 30 avril 2010 au 31 décembre 2010 inclus, organisé par la société 2C2B. Un tirage au sort, effectué au siège de la société organisatrice, désignera un gagnant par centre TheraCh'i participant à l'opération, parmi l'ensemble des bulletins dûment complétés et déposés dans l'urne avant le 31 décembre, 19h00 inclus. Chacun des gagnants remportera un Coffret Cadeau® Spa et Bien-être de la société Wonderbox d'une valeur unitaire prix public de 279 ,90 euro. Règlement déposé à la SCP CASTANIE et TALBOT, Huissiers de justice , Huissiers de Justice à Beauvais et disponible gratuitement sur demande écrite par mail à l'adresse contact@2C2B.eu. Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, droit d'accès, de rectification et de radiation des données nominatives des participants en écrivant à 2C2B opération TheraCh'i, 52 rue des Dames, 75017 Paris.